Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Ordonnance de télécom CRTC 2007-378

Ottawa, le 11 octobre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	Nº de dossier	Date de la demande
Rogers Cable Communications Inc./ Iristel Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-R22-200712804	le 11 septembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : http://www.crtc.gc.ca

Canada